

Cote du document: EB 2017/LOT/P.12
Date: 9 août 2017
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République de Côte d'Ivoire pour le Programme d'appui au développement des filières agricoles

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Abdoul Wahab Barry
Chargé de portefeuille
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +225 09 33 50 28
courriel: a.barry@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Samir Bejaoui
Chargé de programme
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +225 07 90 95 89
courriel: s.bejaoui@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du Programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du Programme	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du Programme	2
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du Programme	3
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	3
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	3
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	4
E. Supervision	5
IV. Coût, financement et avantages du Programme	5
A. Coût du Programme	5
B. Financement du Programme	6
C. Résumé des avantages et analyse économique	6
D. Durabilité	7
E. Identification et atténuation des risques	7
V. Considérations d'ordre institutionnel	8
A. Respect des politiques du FIDA	8
B. Alignement et harmonisation	8
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	9
D. Participation à l'élaboration des politiques	10
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	10
VII. Recommandation	10
Appendices	
I. Accord de financement négocié	1
II. Cadre logique	11

Sigles et acronymes

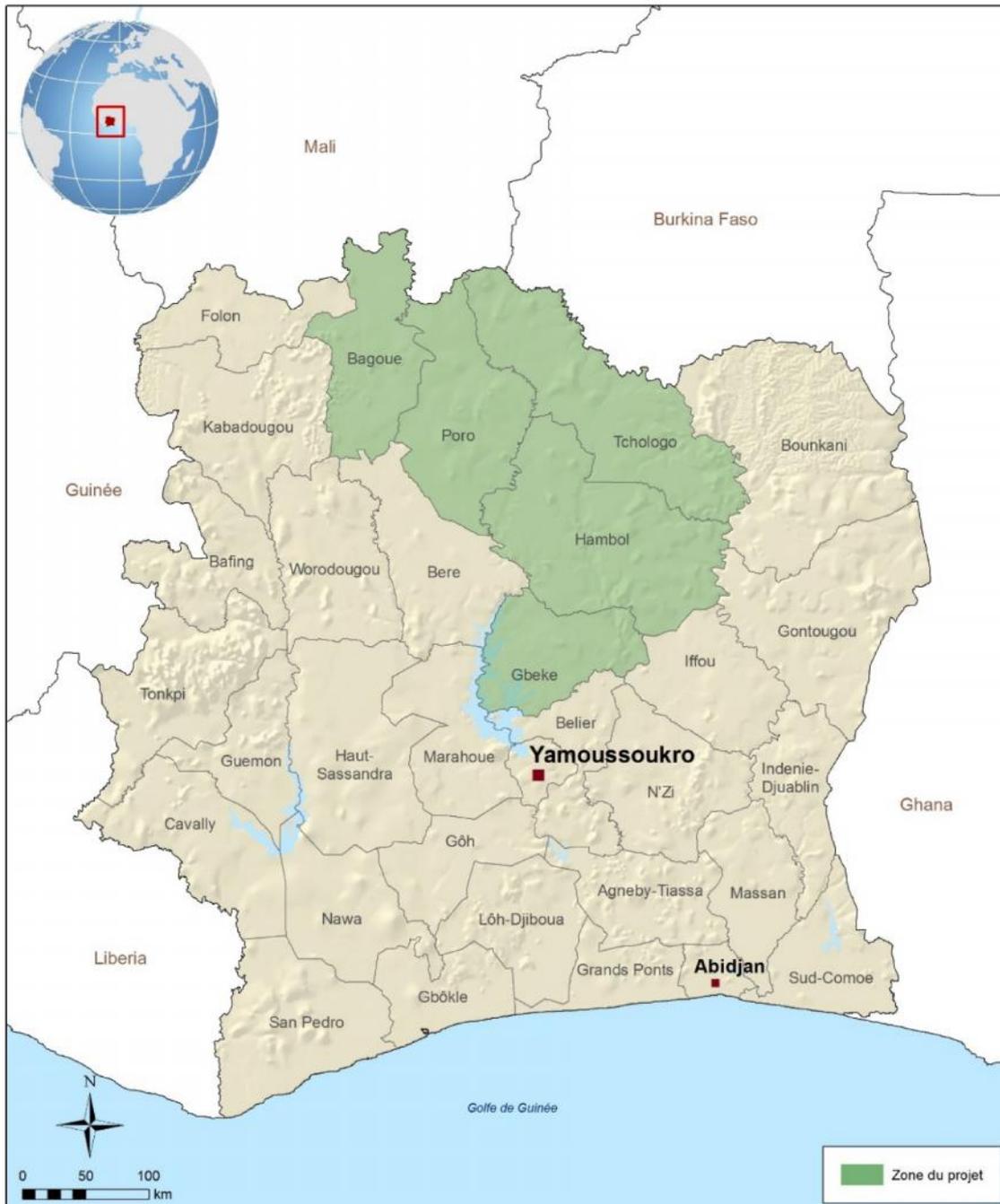
4P	Partenariat public-privé-producteurs
BAfD	Banque africaine de développement
BNETD	Bureau national d'études techniques pour le développement
CAST	Comité d'appui et de suivi technique
COP	Comité d'orientation et de pilotage
EMP	Examen à mi-parcours
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la communauté financière en Afrique
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIRCA	Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural
OFID	Fonds OPEP pour le développement international
OP	Organisation de producteurs
OPA	Organisation professionnelle agricole
PADFA	Programme d'appui au développement des filières agricoles
PAM	Programme alimentaire mondial
PARFACI	Programme d'appui de la relance des filières agricoles en Côte d'Ivoire
PIB	Produit intérieur brut
PND	Programme national de développement
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PNIA2	Programme national d'investissement agricole de deuxième génération
PPAAO	Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest
PPM	Plan de passation des marchés
PRAREP	Projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté
PROPACOM	Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation
PTBA	Programme de travail et budget annuel
PTF	Partenaire technique et financier
RB-COSOP	Document de stratégie du FIDA axé sur les résultats
RSEGS	Responsable suivi-évaluation et gestion des savoirs
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SECAP	Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique
SMRO	Système de mesure des résultats opérationnels (ex-SYGRI)
SS&E	Système de suivi-évaluation
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
TRI	Taux de rentabilité interne
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
UCP	Unité de coordination du Programme
USD	Dollar des États-Unis
VAN	Valeur actuelle nette

Carte de la zone du programme

Côte d'Ivoire

Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)

Rapport de conception



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 07-05-2017

République de Côte d'Ivoire

Programme d'appui au développement des filières agricoles

Résumé du financement

Institution initiatrice:	Fonds international de développement agricole (FIDA)
Emprunteur:	République de Côte d'Ivoire
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER)
Coût total du programme:	71,8 millions d'USD (dollars des États-Unis)
Montant du prêt du FIDA (Système d'allocation fondé sur la performance - SAFP 2016-2018):	18,5 millions d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Particulièrement favorables: délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de 0,75 % l'an
Déficit de financement:	18,9 millions d'USD
Co-financeur:	Fonds OPEP pour le développement international (OFID)
Montant du cofinancement:	20 millions d'USD sous forme de prêt
Contribution de l'Emprunteur:	4,2 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	10,2 millions d'USD
Institution chargée de la conception:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République de Côte d'Ivoire pour le Programme d'appui au développement des filières agricoles, telle qu'elle figure au paragraphe 51.

Proposition de prêt à la République de Côte d'Ivoire pour le Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. La Côte d'Ivoire est sortie en 2011 d'une décennie de crise sociopolitique et économique et a rapidement renoué avec la stabilité et le développement économique. Après cinq ans de forte expansion économique, caractérisée par un taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) de 8,5 % par an en moyenne entre 2012 et 2015, et de 7,9 % en 2016, les perspectives à court terme restent favorables.
2. Une des préoccupations fondamentales du Gouvernement de Côte d'Ivoire est de maintenir son économie sur une trajectoire de croissance accélérée et durable, et de la rendre plus inclusive afin de réduire significativement les inégalités. Compte tenu de cette préoccupation, le Gouvernement ivoirien a adopté un nouveau Programme national de développement (PND) couvrant la période 2016-2020, qui vise à réduire substantiellement le taux de pauvreté, estimé à 46,3 % de la population totale, qui est de 22,7 millions d'habitants, dont plus de 75 % ont moins de 35 ans. Il ambitionne aussi de devenir un pays émergent à l'horizon 2020.
3. Le PND accorde la priorité au secteur agricole, sur lequel repose le développement économique du pays. Ce secteur représente 22 % du PIB, plus de 50 % des recettes d'exportations et les deux tiers des sources d'emploi et de revenu de la population. Cependant, en 2016, la production de toutes les cultures de rente a baissé, entraînant une baisse d'environ 0,4 % du PIB. Ceci illustre la nécessité de diversifier les productions agricoles et de rendre l'agriculture ivoirienne plus compétitive et plus rémunératrice pour les producteurs.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

4. Les interventions des projets de développement agricole en Côte d'Ivoire ont été concentrées sur l'amélioration de la productivité agricole mais les investissements dans les opérations post-récolte (conservation, transformation et commercialisation) ont été insuffisants. Le Programme d'appui à la production agricole et à la commercialisation (PROPACOM), financé par le FIDA, et d'autres projets ont réalisé des aménagements hydro-agricoles et ont investi dans la diffusion des technologies améliorées de production agricole. Tirant les leçons de l'expérience de ces projets, les concepteurs du PADFA ont voulu assurer la continuité du PROPACOM et transposer à plus grande échelle les résultats probants, tout en y ajoutant des innovations.
5. Le PADFA concentrera ses interventions sur l'amélioration des activités post-récolte (conditionnement, stockage, transformation et mise en marché) et de l'offre de produits agricoles de qualité dans le cadre de trois filières stratégiques: le riz, les produits maraîchers et la mangue. Le choix de ces filières a été guidé par: i) leur valeur économique, rentabilité et compétitivité ainsi que leur demande sur le marché

national et international; ii) leur impact potentiel sur les revenus des ménages agricoles, particulièrement les jeunes et les femmes; iii) leur contribution à l'économie nationale (substitution des importations et accroissement des exportations); et iv) leur contribution à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition.

6. Le choix de ces filières correspond largement aux objectifs de développement inclusif et d'émergence poursuivis dans le PND et le Programme national d'investissement agricole (PNIA) (première génération), ainsi qu'aux trois objectifs stratégiques du FIDA, à savoir: i) renforcer les capacités productives des populations rurales; ii) accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché; et iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales. Il s'inscrit dans la logique définie dans le document de stratégie du FIDA axé sur les résultats (RB-COSOP) de la Côte d'Ivoire, élaboré en 2010, et dans la Note stratégique pays, en attendant le nouveau COSOP, qui sera consécutif au PNIA de deuxième génération (PNIA2) en cours d'élaboration.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

7. Le PADFA couvrira les régions de la Bagoué, du Poro, du Tchologo, du Hambol et du Gbêkê. Ces régions sont touchées par une incidence élevée de la pauvreté allant de 57 % à 83 %, contre une moyenne nationale de 46,3 %. Elles sont localisées dans la zone soudanienne de savanes sèches favorables à la production du riz, des produits maraîchers et de la mangue.
8. En promouvant l'approche filière, le PADFA vise à toucher l'ensemble des acteurs engagés dans les différents segments des trois filières ciblées. Il s'agit: i) des petits producteurs et de leurs organisations; ii) des acteurs en aval de ces filières, dont les transformateurs, les commerçants et les consommateurs; iii) des acteurs exerçant des activités et métiers connexes dont les fournisseurs d'intrants, les fournisseurs et réparateurs de matériel et équipement agricoles, les transporteurs; iv) des acteurs du secteur privé qui permettront de donner une impulsion à des partenariats rentables, inclusifs et équitables au niveau des filières. Les femmes rurales et les jeunes ruraux (15-35 ans) représentent un ratio important dans les trois filières.
9. Le PADFA cible 32 500 ménages ruraux, dont 20 000 dans la filière du riz, 3 000 dans la filière maraîchère et 5 000 dans la filière mangue. Le programme permettra également de toucher environ 4 500 ménages (15 %) du fait de la nature structurante des investissements, de l'orientation des activités en aval (transformation et commercialisation) et des effets d'entraînement sur la professionnalisation des Organisations de producteurs (OP). Le nombre total de bénéficiaires sera ainsi porté à approximativement 180 000 personnes.

B. Objectif de développement du programme

10. L'objectif général du PADFA est de contribuer à réduire la pauvreté rurale et de stimuler la croissance économique dans les régions de la Bagoué, du Poro, du Tchologo, du Hambol et du Gbêkê. Les indicateurs d'impact sont: i) le nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique d'ici à 2026; ii) le nombre de personnes dont l'accès au marché est amélioré, et iii) le nombre de personnes dont la production s'est améliorée.
11. L'objectif de développement est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que les revenus des exploitations agricoles tirés des filières riz, mangue et produits maraîchers dans les zones du programme. Cet objectif sera mesuré par les indicateurs suivants: i) le nombre de personnes recevant les services promus par le programme; et ii) le pourcentage d'OP rurales déclarant une augmentation de leurs ventes. Les effets du programme seront: i) la valorisation

(transformation et commercialisation) des produits agricoles est améliorée; ii) l'offre de produits agricoles bruts (frais) est améliorée; et iii) les exploitations agricoles et leurs organisations sont professionnalisées.

C. Composantes/résultats

12. La mise en œuvre du PADFA s'étalera sur sept ans (2017-2024) et comprendra trois composantes: i) la valorisation des produits agricoles (32,7 millions d'USD) soit 45,5 % du coût total); ii) l'amélioration de l'offre des produits agricoles (29,2 millions d'USD, soit 40,6 % du coût total); et iii) la coordination et gestion du programme (10 millions d'USD, soit 13,9 % du coût total).
13. L'effet attendu de la composante 1 est l'amélioration de la valorisation des produits agricoles. La composante comprend deux sous-composantes: i) l'amélioration de la commercialisation du riz, des légumes et de la mangue, et ii) la réduction des pertes post-récolte et la transformation des produits agricoles.
14. L'effet attendu de la composante 2 est l'amélioration durable de la production orientée vers le marché. Elle comprendra deux sous-composantes: i) l'amélioration de la productivité et de la qualité des productions agricoles; et ii) la structuration ascendante des Organisations professionnelles agricoles (OPA).

III. Exécution du programme

A. Approche

15. Approche chaîne de valeur agricole: le PADFA privilégie l'approche "chaîne de valeur" qui permet de développer un lien étroit entre les acteurs impliqués dans la production et les activités post-récolte (transformation, stockage et commercialisation) pour créer de la valeur.
16. Approche entrepreneuriale: le PADFA met l'accent sur la dimension "entrepreneuriale" de l'agriculture (agriculture as a business) pour générer une plus-value au niveau des petits producteurs. Le programme facilitera des partenariats commerciaux, particulièrement la contractualisation entre OP et les acteurs en aval des filières.
17. Partenariats publics-privés-producteurs (4P): il s'agit de mobiliser les investissements du secteur privé national par la promotion du co-financement, des mécanismes de partage des risques, et d'autres produits et services financiers qui favorisent l'émergence et le développement des initiatives privées. Le programme financera une partie de l'apport du capital des OP et de l'État suivant la clé de financement qui sera retenue.
18. Le programme adoptera une approche de "faire faire" s'appuyant sur des prestataires de services privés et publics, des contrats de performance avec des opérateurs de proximité et des conventions avec les services publics techniques.

B. Cadre organisationnel

19. La tutelle administrative et technique du programme sera assurée par le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) qui mettra en place un Comité d'orientation et de pilotage (COP), appuyé par un Comité d'appui et de suivi technique (CAST). Le MINADER recrutera, sur appel d'offres, une Unité de coordination du programme (UCP) basée à Korhogo et disposant d'une autonomie de gestion administrative et financière, de programmation et de budgétisation.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

20. Les activités du PADFA seront planifiées dans le Programme de travail et de budget annuel (PTBA). Chaque PTBA comprendra: i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, assortie des modalités d'exécution et des indicateurs

de suivi; ii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement); et iii) un Plan de passation des marchés (PPM).

21. Le Système de suivi-évaluation (SS&E) du PADFA reposera sur quatre piliers principaux, à savoir: i) le cadre logique qui décrit la logique d'intervention du programme et la chaîne de résultats escomptés; ii) le PTBA qui est l'outil de planification des activités en vue de la réalisation des objectifs visés; iii) le manuel de suivi-évaluation qui définit les éléments du dispositif ainsi que les outils et les acteurs de sa mise en œuvre; et iv) la plateforme informatique développée selon les besoins du programme, qui permettra d'enregistrer les différentes réalisations et de faire le suivi de l'avancement des activités et la réalisation des résultats attendus.
22. Le SS&E sera structuré selon trois fonctions, chacune recourant à des sources d'informations et d'outils spécifiques: i) le suivi interne de la planification, par la mesure des taux d'exécution physique et financière des activités du PTBA; ii) le suivi des indicateurs du cadre logique pour mesurer la réalisation des produits, effets et impacts attendus du programme; iii) les études/évaluations d'impacts ex-ante, à mi-parcours et ex-post. Il permettra ainsi d'orienter à différents niveaux (stratégique et opérationnel) l'UCP, le CAST et le COP pour la prise des décisions nécessaires au pilotage du programme.
23. Le système sera opérationnalisé au niveau local par les partenaires de mise en œuvre qui assureront la planification et le suivi des activités, ainsi que la collecte des données. La consolidation des données pour les besoins de l'analyse et de l'établissement périodique de rapports sera également assurée par les responsables de l'UCP.
24. Le suivi-évaluation du PADFA sera participatif et ses mécanismes comporteront: i) un suivi interne permanent des activités; ii) des auto-évaluations participatives internes impliquant les différentes parties prenantes dont les bénéficiaires; iii) des missions conjointes de supervision du FIDA et du Gouvernement, ainsi que des missions d'appui à la mise en œuvre; iv) des évaluations externes ponctuelles; et v) un examen à mi-parcours (EMP) mené conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la quatrième année du programme.
25. Apprentissage et gestion des savoirs. Le PADFA accordera une attention particulière à la mise à profit des acquis et à la gestion des savoirs générés tout au long de la mise en œuvre du programme. Cet aspect sera exécuté sous la coordination du Responsable en suivi-évaluation et gestion des savoirs (RSEGS), et s'inscrira dans le cadre de la stratégie de gestion des savoirs et du plan de communication qui seront élaborés par un prestataire au début de la mise en œuvre du programme.
26. La stratégie de gestion des savoirs et le plan de communication permettront de préciser les différents produits de communication à développer. Le site Web du PADFA sera l'outil principal permettant de partager les informations relatives aux réalisations, expériences et acquis du programme avec une large audience. Des rapports annuels, bulletins semestriels, documentaires et d'autres produits de communication seront produits pour montrer l'évolution des interventions du programme et ses impacts.
27. La communication entre les acteurs, visant à partager les meilleures pratiques et les connaissances recueillies, sera assurée au moyen des groupes d'échanges thématiques, des parcours et visites d'échanges, des ateliers nationaux et régionaux, etc. Des mécanismes de communication avec les bénéficiaires en amont, tout au long et en aval des interventions seront développés.

D. Gestion financière, passation de marchés et gouvernance

28. Les fonds du programme seront gérés selon les procédures en vigueur en Côte d'Ivoire et selon celles du FIDA en matière de gestion financière et administrative des programmes. Les procédures de gestion administrative et financière seront

détaillées dans la Lettre à l'emprunteur et dans le manuel de gestion administrative et financière du programme. Pour faciliter les décaissements du prêt du FIDA et l'exécution du programme, l'Emprunteur ouvrira un compte désigné au nom du programme dans une banque commerciale à Abidjan où seront versés les fonds du FIDA. L'UCP basée à Korhogo et la cellule de Bouaké disposeront respectivement d'un Compte programme et d'un Compte de régie d'avance qui serviront à financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues dans le PTBA.

L'Emprunteur sélectionnera, par appel d'offres et avec l'accord préalable du FIDA, des auditeurs externes qui procéderont à l'audit des comptes du PADFA à la fin de chaque exercice financier.

E. Supervision

29. La supervision du PADFA sera assurée directement par le FIDA, à raison de deux missions par an, avec la participation des membres du COP et du CAST. Les missions de supervision porteront une attention particulière aux progrès réalisés vers la réalisation des résultats et des impacts, aux éléments institutionnels et techniques déterminants de la réussite du programme ainsi qu'aux contraintes. Des missions d'appui spécifiques seront effectuées en fonction des besoins.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût du programme

30. Le coût total du programme, étalé sur une période de sept ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, s'élève à 43,8 milliards de FCFA (Francs de la Communauté financière en Afrique), équivalant à 71,8 millions d'USD. Le coût de base est de 40,6 milliards de FCFA (66,6 millions d'USD). Les coûts du programme par composante se présentent comme suit: i) valorisation des produits agricoles: 32,7 millions d'USD, soit 45,5 % du coût total et ii) amélioration de l'offre des produits agricoles: 29,2 millions d'USD, soit 40,6 % du coût total. Le coût de la coordination, du suivi-évaluation et de la gestion des savoirs du PADFA est estimé à 10 millions d'USD, soit 13,9 % du coût total.

Tableau 1

Coût du programme par composante et par source de financement (en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Écart de financement		Fonds de l'OPEP		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Valorisation des produits agricoles												
A1. Amélioration commercialisation riz/légumes/mangue	963	9,2	979	9,4	8 492	81,4	-	-	-	-	10 433	14,5
A2. Amélioration post récolte/transformation produits agricoles	5 908	26,6	4 162	18,7	2 203	9,9	7 671	34,5	2 304	10,4	22 248	31,0
Sous-total A	6 871	21,0	5 140	15,7	10 695	32,7	7 671	23,5	2 304	7,1	32 681	45,5
B. Amélioration de l'offre des produits agricoles												
B1. Amélioration productivité/qualité productions agricoles	5 274	21,8	5 489	22,6	9 306	38,4	2 490	10,3	1 682	6,9	24 240	33,8
B2. Structuration ascendante OPA	1 632	33,1	3 175	64,4	-	-	78	1,6	50	1,0	4 934	6,9
Sous-total B	6 906	23,7	8 664	29,7	9 306	31,9	2 567	8,8	1 731	5,9	29 174	40,6
C. Coordination, Suivi-évaluation et gestion des savoirs												
C1. Coordination & gestion	3 366	49,7	3 236	47,8	-	-	-	-	166	2,5	6 768	9,4
C2. S&E, gestion des savoirs, communication	1 358	42,7	1 816	57,1	-	-	-	-	9	0,3	3 182	4,4
Sous-total C	4 723	47,5	5 052	50,8	-	-	-	-	175	1,8	9 950	13,9
Total	18 500	25,8	18 856	26,3	20 000	27,9	10 238	14,3	4 211	5,9	71 805	100,0

B. Financement du programme

31. Le plan de financement du programme se présente comme suit: i) FIDA, pour un total de 18,5 millions d'USD au titre du SAFP 2016-2018, correspondant à 25,8 % du coût total; ii) OFID, pour un total de 20,0 millions d'USD, soit 27,9 % du coût total; iii) le Gouvernement, pour 4,2 millions d'USD, soit 5,9 % du coût total; iv) les bénéficiaires, pour 10,2 millions d'USD, soit 14,3 % du coût total ; et v) un déficit de financement de 18,9 millions d'USD, soit 26,3 % du coût total.
32. Ce déficit de financement pourrait être comblé par des allocations futures du FIDA (dont les termes de financement sont à définir, sur la base des procédures internes et sous réserve d'approbation par le Conseil d'administration) ou d'une autre source de financement à trouver durant la mise en œuvre du programme.

Tableau 2

Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement (en milliers d'USD)

Catégorie de dépense	Prêt du FIDA		Écart de financement		Fonds de l'OPEP		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Coûts d'investissement												
A. Travaux/génie rural	726	3,7	717	3,6	15 942	80,4	2 444	12,3	-	-	19 829	27,6
B. Véhicules	480	77,0	-	-	-	-	-	-	143	23,0	624	0,9
C. Équipements et matériels	2 087	11,8	2 452	13,9	2 778	15,7	6 299	35,6	4 067	23,0	17 683	24,6
D. Formations et ateliers	2 622	40,4	3 855	59,4	3	-	14	0,2	-	-	6 494	9,0
E. Consultations	2 320	41,6	1 995	35,7	1 246	22,3	20	0,4	-	-	5 582	7,8
F. Biens et services, et intrants	3 698	35,0	5 380	50,9	31	0,3	1 461	13,8	-	-	10 570	14,7
G. Dons et subventions	4 327	78,0	1 221	22,0	-	-	-	-	-	-	5 548	7,7
Total coûts d'investissement	16 261	24,5	15 620	23,5	20 000	30,2	10 238	15,4	4 211	6,3	66 330	92,4
II. Coûts de fonctionnement												
A. Salaires et indemnités	1 629	40,8	2 364	59,2	-	-	-	-	-	-	3 993	5,6
B. Autres coûts de fonctionnement	610	41,2	872	58,8	-	-	-	-	-	-	1 482	2,1
Total coûts de fonctionnement	2 239	40,9	3 236	59,1	-	-	-	-	-	-	5 475	7,6
Total	18 500	25,8	18 856	26,3	20 000	27,9	10 238	14,3	4 211	5,9	71 805	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

33. Analyse financière. Les bénéfices financiers ont été analysés pour les activités de transformation du riz (décorticage amélioré, mini-rizerie améliorée, nouvelle mini-rizerie, étuvage), séchage moderne de la mangue, et transformation industrielle de la mangue. L'analyse s'est également étendue aux différents modèles de production, notamment deux types de riziculture (riz de plateau et riz irrigué), le maraîchage mixte (tomates, aubergines, piment et gombo) et la plantation de manguiers. La rentabilité financière des différents modèles de valorisation et de production est présentée dans le tableau 3.

Tableau 3
Résumé des modèles économiques du PADFA

Modèles		TRI financier	VAN (@10%, FCFA)	VAN (@10%, USD)	Ratio B/C
Valorisation (transformation et commercialisation)	Unité de décortiquage améliorée	15%	2 164 377	3 548	1.02
	Mini-rizerie améliorée	54%	95 574 167	156 679	1.06
	Mini-rizerie nouvelle	52%	110 664 037	181 416	1.05
	Étuvage	26%	6 311 435	10 347	1.22
	Unité de séchage mangue-1 séchoir	19%	17 080 661	28 001	1.30
Transformation industrielle mangue		75%	6 248 523 178	10 243 481	1.43
Production	Riz pluvial		578 419	948	1.09
	Riz irrigué		1 868 787	3 064	1.62
	Maraîchage mixte	25%	1 307 086	2 143	1.45
	Mangue	44%	360 743	591	1.59

34. Résultats économiques et analyse de sensibilité. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du programme s'établit à 21,5 % et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 8 %, s'élève à 25,9 milliards FCFA, soit 40,9 millions d'USD. Les bénéfices qui n'apparaissent pas dans le TRIE sont notamment l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, due à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, les conséquences de l'amélioration des circuits de commercialisation, les impacts des compétences transmises via les formations sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires et des effets multiplicateurs sur les acteurs des secteurs en amont (fournisseurs d'intrants, équipements, services) et en aval (transformateurs, commerçants) des filières, dont les femmes et les jeunes.

D. Durabilité

35. La durabilité des impacts attendus du PADFA découle principalement des principes et approches de mise en œuvre du programme. Les approches chaîne de valeur et dynamique entrepreneuriale promues par le PADFA permettront de toucher l'ensemble des acteurs et de créer des partenariats commerciaux au-delà des activités et de la durée du programme. La durabilité sera également assurée par le développement de l'entrepreneuriat agricole et de modèles d'affaires inclusifs, visant à conjuguer les efforts et les financements assurant à la fois la durabilité financière et l'inclusion sociale. Le PADFA contribuera fortement au développement de débouchés économiques et à la diversification des sources de revenus grâce aux activités de transformation agroalimentaire. Les appuis devront nécessairement s'inscrire dans le cadre de plans d'entreprise et être différenciés selon la filière, le maillon et le niveau de maturité des OPA.

E. Identification et atténuation des risques

36. Les principaux risques pour le PADFA sont liés: i) à l'instabilité macro-économique; ii) à la résurgence des troubles socio-politiques; iii) aux capacités techniques faibles de mise en œuvre; iv) aux faibles mesures incitatives des opérateurs privés; et v) aux variations climatiques. Les mesures d'atténuation des risques techniques comprennent: i) la mise en œuvre par étapes; ii) le renforcement de l'UCP et du CAST et l'accompagnement de proximité; iii) l'assistance technique nationale et internationale pour le démarrage (manuels d'opérations et des procédures) et la mise en œuvre; iv) le développement des partenariats stratégiques et la contractualisation des prestataires des services; et v) les synergies avec les autres projets et programmes.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

37. Cadre stratégique du FIDA 2016-2025. Le PADFA est conforme au cadre stratégique du FIDA 2016-2025, qui s'attache à favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural. Le PADFA mettra en œuvre des activités visant la réalisation des trois objectifs stratégiques du FIDA, à savoir: i) améliorer de manière durable et résiliente les capacités productives des populations rurales pauvres; ii) accroître les avantages que ces populations tirent de leur intégration/participation au marché; et iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique de leurs activités économiques.
38. Note de stratégie pays 2016-2018. Pleinement conforme aux engagements prévus du FIDA en Côte d'Ivoire décrits dans la Note de stratégie pays 2016-2018, et axés autour des deux objectifs stratégiques ci-après: i) l'appui aux OPA pour qu'elles soient en mesure de fournir des services à leurs membres et d'influencer les politiques agricoles; et ii) l'appui aux filières vivrières et horticoles pour créer des emplois et de la richesse en vue de réduire la pauvreté en milieu rural.
39. Stratégie de changement climatique. Conforme à la stratégie d'action face au changement climatique du FIDA (2010), en particulier avec les objectifs suivants: i) appuyer les approches innovantes pour aider les petits producteurs, femmes et hommes, à mieux résister au changement climatique; ii) aider les petits exploitants à tirer parti des mesures d'incitation et des financements disponibles pour en atténuer les effets; et iii) instaurer une concertation plus cohérente sur le changement climatique, le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire.
40. Politique de finance rurale du FIDA. Le programme proposera des mécanismes et activités qui seront conformes à la stratégie nationale pour le secteur de la microfinance (2015) ainsi qu'aux stratégies, principes et outils du FIDA dans le domaine de la finance rurale et du financement des filières. Le programme cherchera à harmoniser ses pratiques avec celles des autres acteurs du développement qui ont déjà fait leurs preuves dans la zone.
41. Stratégie de ciblage du FIDA. Conforme à la stratégie de ciblage et d'égalité des sexes du FIDA, le PADFA a développé des activités qui favorisent: i) l'autonomisation économique: accès des femmes et des jeunes aux actifs de production et au financement, participation aux activités rémunératrices et de diversification des revenus (activités en aval des filières, intégration dans les 4P), etc.; ii) la représentation et la participation à la prise de décision: intégration des femmes et des jeunes dans les groupements et appui à leurs organisations, renforcement des capacités des organisations de femmes et de jeunes; iii) le partage équitable des charges de travail.
42. Intégration des petits producteurs et du secteur privé dans les filières agricoles. Conforme. L'approche de développement adoptée par le PADFA est axée sur les filières et repose sur une analyse globale de l'ensemble de la filière (pour chacune des trois filières), du producteur au consommateur final. Le PADFA favorise l'intégration du secteur privé pour promouvoir l'émergence de 4P permettant l'accès aux marchés et dans lesquels les rôles et les responsabilités des parties sont bien définis, et les risques et bénéfices sont partagés.
43. Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) Conforme.

B. Conformité et harmonisation

44. Le PADFA s'inscrit dans le cadre des priorités nationales du PND et du PNIA, et appuiera les stratégies régionales de développement. Les actions du PADFA auront un rôle de catalyseur dans la diffusion des normes de qualité et des prix, la

facilitation des relations commerciales entre les différents acteurs, l'accès aux services financiers et le développement de 4P. Le PADFA renforcera les capacités techniques et matérielles des services techniques publics, des opérateurs de proximité et des OPA pour porter à plus grande échelle les innovations du programme.

45. Le secteur agricole de la Côte d'Ivoire bénéficie d'un appui technique et financier de plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) ainsi que d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, centres de recherches et organisations internationales faisant partie du Groupe des partenaires techniques et financiers (PTF) du secteur de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement, qui compte une douzaine de membres actifs. Depuis 1981, ans ses interventions en Côte d'Ivoire, le FIDA a toujours recherché la complémentarité avec les autres partenaires dans le processus de développement rural et continuera de le faire.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

46. Le PADFA tire des enseignements des projets financés par le FIDA (Projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté (PRAREP), PROPACOM, PROPACOM Extension Ouest) et d'autres projets du FIDA en Guinée, au Burkina Faso, au Togo et au Sénégal, tout en apportant des innovations dans les domaines suivants:
- a) recrutement et accompagnement de proximité de l'UCP par: i) la mise en place d'un CAST du programme pour une supervision et un suivi de proximité de l'UCP par le Gouvernement et le FIDA; et ii) la décentralisation et l'informatisation du SSE avec l'utilisation de tablettes préprogrammées, dans un système de performance liant la planification et la gestion axée sur les résultats;
 - b) sélection des prestataires des services. La faiblesse des capacités des prestataires des services a été relevée lors des missions de supervision et d'évaluation du PROPACOM et expliquent en partie par les faiblesses de la performance. Il est proposé de faire une évaluation de performance des prestataires de service du PROPACOM, et d'élargir cette liste aux opérateurs du secteur privé possédant une expérience dans le développement des entreprises, avec des critères et procédures de sélection plus efficaces;
 - c) amélioration des activités en aval des filières. L'innovation dans le PADFA consistera à piloter le modèle de 4P pour mobiliser les opérateurs privés nationaux dans le financement des activités de transformation et de commercialisation;
 - d) intégration de la nutrition. A la différence des projets précédents, le PADFA adopte une intégration transversale, systématique et cohérente de la question de la nutrition à tous les maillons de la chaîne des valeurs, avec une approche de l'agriculture sensible aux enjeux nutritionnels dans la sélection des filières, des activités de production et de transformation, l'autonomisation économique des femmes, l'alphabétisation fonctionnelle et l'éducation nutritionnelle;
 - e) réhabilitation des infrastructures rurales. Pour éviter des retards dans la réalisation des travaux de réhabilitation des aménagements hydro-agricoles, le PADFA se propose de reconduire la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue entre le PROPACOM et le Bureau national d'études techniques pour le développement (BNETD) pour la réhabilitation des infrastructures de production, de conditionnement, de transformation et de commercialisation.
47. Mise à échelle. Le PADFA vise à reproduire, consolider et amplifier les résultats des nombreux projets menés dans la région afin de tirer pleinement parti de leurs

impacts. Il s'agit par exemple des infrastructures de production et des magasins de stockage construits par le PROPACOM et le Programme d'appui de la relance des filières agricoles en Côte d'Ivoire (PARFACI), des investissements du Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (FIRCA) dans les unités de séchage de la mangue et l'organisation des coopératives des producteurs de la mangue, et, enfin, des résultats du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) dans le domaine de la multiplication des semences et la diffusion des itinéraires techniques.

D. Participation à l'élaboration des politiques

48. Le programme vise à renforcer les capacités à la base, notamment en consolidant les compétences techniques, économiques, organisationnelles et fonctionnelles des OPA afin que celles-ci soient à même de formuler leurs besoins et de participer activement à la concertation sur les politiques.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

49. L'accord de financement entre la République de Côte d'Ivoire et le FIDA est l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
50. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

51. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Côte d'Ivoire un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de 18,5 millions d'USD (dix-huit millions cinq cent mille USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Houngbo

Accord de financement négocié: "Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)"

(Négociations conclues le 20 juillet 2017)

Numéro du prêt: _____

Nom du programme: Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA) ("le Programme")

La République de Côte d'Ivoire ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds International de Développement Agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

A) ATTENDU que l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Programme décrit à l'annexe 1 du présent Accord;

B) ATTENDU que le Fonds a accepté d'accorder un prêt à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Programme, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

C) ATTENDU que l'Emprunteur et le Fonds OPEP pour le développement international (OFID) doivent conclure un accord de financement afin d'assurer le co-financement de ce Programme;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt ("le Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du prêt est de dix-huit millions et cinq cent mille dollars des Etats-Unis (18 500 000 USD).
2. Le prêt accordé à des conditions particulièrement favorables est exempt d'intérêts mais supporte une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du prêt. Le prêt comporte un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar des Etats-Unis (USD).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 15 juin et le 15 décembre.
6. Un compte désigné libellé en francs de la Communauté Financière Ouest Africaine (CFA) sera ouvert par l'Emprunteur auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) afin de recevoir les ressources provenant du prêt du FIDA.
7. Un compte de Programme libellé en francs CFA sera ouvert par l'Unité de coordination du Programme (UCP) auprès de la Banque du Trésor afin de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Programme.
8. La contribution de l'Emprunteur au financement du Projet est estimée à un montant équivalent à quatre millions deux cent mille dollars des Etats-Unis (4 200 000 USD). Cette contribution est destinée à financer l'intégralité des droits de douane, impôts et taxes afférents au Programme.

Section C

1. L'Agent Principal du Programme est le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER).
2. La date d'achèvement du Programme est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et la supervision du Programme.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables au premier décaissement et s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales:
 - a) Les organes nécessaires à la mise en œuvre du Programme ont été créés par l'Agent principal soit, le Comité d'Orientation et de Pilotage (COP); le Comité d'Appui et de Suivi Technique (CAST) et l'Unité de Coordination du Programme (UCP); et

- b) Le personnel clé du Programme (le Coordonnateur, le Responsable Administratif et Financier, et le Responsable Suivi Evaluation et Gestion des Savoirs) ont été recrutés par l'Agent Principal.
2. Les éléments suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:
- a) Le Manuel de procédures administratives, comptables et financières, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds, et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet; et
 - b) Tout personnel clé du Programme tel que décrit dans le Manuel des Procédures administratives a été nommé, transféré ou retiré de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA.

Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Le Ministre
Ministère de l'Economie et des Finances
Avenue Marchand
Immeuble SCIAM, 19^{ème} étage
B.P.V. 163 Abidjan, République de Côte d'Ivoire

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

[Introduire le nom du représentant autorisé]
[Introduire son titre]

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Annexe 1

Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du programme

1. Zone du Programme. Le Programme couvrira les régions de la Bagoue, du Poro, du Tchologo, du Hambol et du Gbeke ("zone du Programme").

2. Population cible. Le Programme vise l'ensemble des acteurs engagés dans les trois filières ciblées du riz, de la production maraichère et de la mangue: i) les petits producteurs et leurs organisations, ii) des acteurs en aval des filières dont les transformateurs, et iii) des acteurs exerçant des métiers connexes. Le Programme bénéficiera directement à environ 32 500 ménages ruraux dans ces filières ciblées.

3. Finalité. Le Programme a pour finalité d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les revenus des exploitations agricoles tirés des filières agricoles.

4. Objectifs. L'objectif général du Programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural et stimuler la croissance économique.

5. Composantes. Le Programme comprend les composantes suivantes:

5.1 Composante 1. Valorisation des produits agricoles. Cette composante aura pour objectif d'améliorer la valorisation des produits agricoles à travers deux sous-composantes: i) l'amélioration de la commercialisation du riz, des légumes et de la mangue; et ii) la réduction des pertes post-récolte et la transformation des produits agricoles.

5.1.1 Sous-composante 1.1. Amélioration de la commercialisation du riz, des légumes et de la mangue. Cette sous-composante vise à augmenter les volumes du riz, de légumes et de mangue commercialisés et à améliorer la compétitivité et la performance de ces produits sur le marché national et international notamment à travers la mise en œuvre des mesures suivantes: i) le renforcement des plates-formes régionales multi-acteurs qui ont un rôle important dans la structuration des filières ciblées, ii) le développement de partenariats commerciaux basés sur différents modèles dont le Partenariat public-privé-producteur (4P), et iii) la promotion et la commercialisation des produits de qualité notamment par le financement de l'actualisation et la capitalisation des études de chaînes de valeur des trois filières ciblées.

5.1.2 Sous-composante 1.2. Amélioration des opérations post-récolte et de transformation des produits agricoles. Cette sous-composante vise à réduire les pertes post-récolte, à générer de la valeur ajoutée, et à améliorer la qualité des produits transformés à travers notamment: i) l'amélioration du plateau technique des unités de transformation et de conditionnement et de conservation par le financement d'opérations de construction/réhabilitation ou encore l'achat d'équipements complémentaires, et ii) un accès à des services financiers adaptés en favorisant le développement de synergies avec les nouvelles initiatives agricoles, les mécanismes de financement à coût partagé, la numérisation des paiements ou encore l'éducation financière.

5.2 Composante 2. Amélioration de l'offre des produits agricoles. Cette composante a pour objectif d'augmenter durablement la production pour le marché à travers la mise en œuvre de deux sous-composantes: i) l'amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles; et ii) la structuration ascendante des organisations professionnelles agricoles.

5.2.1 Sous-composante 2.1. Amélioration de la productivité et la qualité des productions agricoles. Cette sous-composante vise à améliorer l'offre de produits agricoles bruts à travers notamment i) l'exploitation, la valorisation et la gestion des aménagements hydro-agricoles rizicoles et maraichers, ii) l'accès aux intrants et aux équipements de production en facilitant la mise à disposition de semences de qualité et développer ainsi une filière semencière durable, et iii) le financement d'un appui conseil et la vulgarisation des bonnes pratiques de production et de gestion des aménagements hydro-agricoles.

5.2.2 Sous-composante 2.2. Structuration ascendante des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA). Cette sous-composante a pour objectif d'assurer la professionnalisation des exploitations agricoles et leurs organisations à travers notamment i) une meilleure structuration et autonomisation des OPA en vue d'en faire des plateformes de services capables de répondre efficacement aux besoins et attentes de leurs membres; ii) la promotion intégrée des actions essentielles en nutrition par le financement de formations des agents de santé et des prestataires des services locaux et iii) la promotion de l'équilibre de genre et l'inclusion des jeunes.

5.3 Composante 3. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs

5.3.1 Sous-composante 3.1. Coordination et gestion du programme. Le PADFA sera mis en œuvre par une Unité de Coordination du Programme (UCP) telle que décrite ci-dessous dont les bureaux seront basés à Korhogo.

5.3.2 Sous-composante 3.2. Suivi-évaluation (S&E), gestion des savoirs et communication. Ce Programme capitalisera sur les expériences du PROPACOM et du PROPACOM Ouest pour le développement et la mise en œuvre d'un système S&E simple avec un mécanisme clair de production, de circulation et d'utilisation des informations. Dès le démarrage du Programme un Cadre logique (CL) sera défini comme outil principal de S&E ainsi qu'une plateforme informatique qui intégrera notamment ce CL. Cette capitalisation des acquis et gestion des savoirs sera exécutée sous la supervision du Responsable en S&E et Gestion des Savoirs et sera guidée par une stratégie de gestion des savoirs et un plan de communication élaborés au démarrage du Programme par un prestataire de services externe.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION

6. Agent principal du Programme. Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) en sa qualité d'Agent Principal du Programme, assume la responsabilité de l'exécution du Programme.

7. Comité d'orientation et de pilotage (COP)

7.1 Composition. Le COP sera mis en place par le MINADER et sera composé notamment de: i) un représentant du Ministère en charge de l'agriculture; ii) un représentant du Ministère en charge de l'économie et des finances; iii) un représentant du Ministère en charge de la promotion de la femme; iv) un représentant du Ministère en charge de la promotion de l'emploi des jeunes; v) un représentant du Ministère en charge du budget; vi) un représentant de la Chambre du commerce de l'industrie; vii) les Préfets de cinq régions du Programme; viii) trois représentants des OPA pour les trois filières; et ix) un représentant du secteur privé opérant dans les régions du Programme. Le secrétariat sera assuré par un représentant de la Direction de l'évaluation des projets.

7.2 Responsabilités. Le COP se réunira régulièrement (au moins deux fois par an de manière tournante) dans les régions du Programme avec des visites de terrain et aura

notamment les fonctions suivantes: i) orienter les approches de mise en œuvre du Programme; ii) approuver les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) incluant un Plan de passation des marchés et les rapports, et iii) assurer la synergie avec les autres initiatives pour la mise à échelle des résultats prometteurs.

8. Comité d'appui et de suivi technique (CAST)

8.1 Composition. Le CAST sera composé de i) un représentant par direction régionale de l'agriculture de la zone du Programme; ii) un représentant des Directions régionales en charge du commerce; iii) un représentant des Conseils régionaux du Poro et du Gbeke; et iv) deux experts indépendants. Les responsables des structures et organisations retenues pour la prestation des services ne pourront être désignés comme membres du CAST.

8.2 Responsabilités. Le CAST appuiera le COP et l'UCP dans l'exécution et le suivi de proximité des recommandations, la mobilisation des expertises nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des activités techniques en vue d'améliorer la performance du Programme. Le CAST conduira en outre des missions de suivi et appui à l'UCP trimestriellement en amont et en aval du COP.

9. Unité de Coordination du Programme (UCP)

9.1 Composition. L'UCP comprendra: i) un(e) coordinateur/trice; ii) un(e) responsable de développement pour chacune des trois filières de production (riz, mangue et produits maraichers), iii) un(e) responsable de suivi et évaluation et gestion des savoirs iv) un(e) responsable de la passation des marchés; et v) un(e) responsable de l'administration et finance ainsi que tous autres personnels nécessaires tels que décrits dans le Manuel des Procédures Administratives du Programme. Une cellule opérationnelle de l'UCP sera basée à Bouaké afin d'assurer un suivi de proximité et sera composée du personnel nécessaire suivant: i) un(e) assistant(e) en opérations post-récolte du riz, ii) un(e) assistant(e) en développement de la filière maraichère, iii) un(e) assistant(e) en suivi-évaluation, et iv) du personnel d'appui. Le recrutement et l'évaluation du personnel clé du Programme et de techniciens qualifiés feront l'objet de procédures compétitives rigoureuses, pour identifier, recruter et retenir des professionnels avec les profils techniques et managériaux solides. Tout le personnel de l'UCP sera lié au Programme par des contrats annuels de performance évalués.

9.2 Responsabilités. L'UCP disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière, de programmation et de budgétisation. L'UCP sera responsable de la mise en œuvre administrative et financière du Programme ainsi que de sa stratégie d'intervention.

B. MISE EN ŒUVRE DES COMPOSANTES

10. Composante 1. Le recrutement des différents experts tels que décrits dans le Manuel des Procédures Administratives, requis dans le cadre de cette Composante, sera effectué conformément aux règles de recrutement établies pour ce Programme afin d'assurer le développement des trois filières ciblées, dans la zone du Programme. En outre, dès le démarrage du Programme, une assistance technique sera mobilisée pour assurer la prospection des prestataires des services privés et publics spécialisés dans le développement des affaires, la promotion des investissements, la négociation des contrats commerciaux, le développement des modèles d'affaires et l'accompagnement technico-économique des petites et moyennes entreprises agricoles.

11. Composante 2. Le Programme s'appuiera dans chaque région sur les prestataires de services et les dispositifs déconcentrés du CNRA et de l'ANADER. L'UCP assurera i) la gestion des opérations au plan fiduciaire (financier et comptable), ii) l'approbation de

tout processus de passation de marchés et la signature des contrats, et iii) la participation à la réception des ouvrages et infrastructure et l'approbation des études.

C. EXAMEN A MI -PARCOURS

12. Le MINADER et le Fonds procéderont conjointement à un examen de l'exécution du Programme au plus tard à la moitié de la période d'exécution du Programme sur la base de termes de mandat établis par le MINADER et approuvés par le Fonds. Cet examen permettra d'apprécier notamment, la réalisation des objectifs du Programme et les difficultés rencontrées et, de recommander les réorientations qui s'avèreraient nécessaires pour atteindre ces objectifs et résoudre les difficultés.

D. MANUEL DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES

13. Préparation. Le MINADER préparera un Manuel des Procédures Administratives acceptable pour le FIDA. Ce Manuel inclura, entre autres i) la coordination institutionnelle courante du Programme, ii) le budget, les procédures de décaissement, de passation des marchés, de surveillance et d'évaluation, de gestion financière et de reporting, iii) les procédures de recrutement du personnel clé du Programme ou de toute assistance technique, iv) une description détaillée des modalités de mise en œuvre du Programme, et v) toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Programme.

14. Approbation et Adoption. Le MINADER adressera un projet de Manuel au FIDA pour commentaire et approbation. Le MINADER adoptera le Manuel tel qu'approuvé par le FIDA et fournira dans les meilleurs délais une copie au FIDA. Le MINADER devra exécuter le Programme conformément au Manuel et ne pourra le modifier, l'abroger, y déroger ou permettre de le modifier, de l'abroger ou d'y déroger sans l'accord écrit préalable du FIDA.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que le montant du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Équipement et Matériel	3 000 000	100% HT
II. Consultations	4 500 000	100% HT
III. Biens, Services et Intrants	3 300 000	100% HT
IV. Dons et Subventions	3 900 000	100% HT
V. Salaires et indemnités	1 400 000	100% HT
VI. Coûts de fonctionnement	550 000	100% HT
Non alloué	1 850 000	
TOTAL	18 500 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses d'Équipement et Matériel (hors contribution des bénéficiaires) relatives à la catégorie I incluent également les dépenses liées aux Travaux et aux Véhicules.
- ii) Les dépenses de Consultations la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Formations et Ateliers.

2. Coûts de démarrage. Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories II et VI encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalant à 505 000 dollars.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. Égalité. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes et des jeunes dans le cadre du Programme.

2. Recrutement du personnel. La sélection du personnel du Programme se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles de l'Emprunteur, excluant toute discrimination et acceptable par le Fonds. Un cabinet indépendant de renommée internationale sera recruté par le MINADER pour l'assister dans la sélection du personnel du Programme (dont les techniciens). Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Le recrutement du personnel, et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ¹²				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Objectif général								
Contribuer à la réduction de la pauvreté et stimuler la croissance économique dans les régions de Bagoué, Poro, Tchologo, Hambol et Gbèké	Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique d'ici à 2026 *	0 ³	30 000	108 000	Evaluation d'impact	Année 1, 4 et 7	FIDA & Gouvernement	- Stabilité socio-politique et résilience du cadre macro-économique - Existence d'un cadre national réglementaire, stratégique et institutionnel favorable
	Nombre de personnes dont l'accès au marché s'est amélioré *	0	60 000	144 000	Evaluation d'impact	Année 1, 4 et 7	FIDA & Gouvernement	
	Nombre de personnes avec une production améliorée *	0	80 000	180 000	Evaluation d'impact	Année 1, 4 et 7	FIDA & Gouvernement	
Objectif de développement du Programme								
Améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles tirés des filières riz, mangue et produits maraîchers dans les Zones du Programme	1. Nombre de personnes recevant les services promus par le Programme * ⁴	0	80 000	180 000	SSE du Programme, Rapportage interne	Trimestrielle	UCP	- Prise en compte de l'importance de la coordination intersectorielle - Equité dans l'accès aux ressources et la répartition des bénéfices au niveau des ménages et des organisations
	2. %age d'organisations de producteurs ruraux déclarant une augmentation de leurs ventes * (2.2.5)	0	25	75	Enquêtes spécifiques	Annuelle	UCP, prestataires	
Effet 1: La valorisation (transformation et commercialisation) des produits agricoles est améliorée	3. %age d'entreprises rurales soutenues déclarant une augmentation de leurs profits * (3.2.2)	0	25	70	Enquêtes spécifiques	Annuelle	UCP, prestataires	Maîtrise des risques relatifs au marché
Produit 1.1: Des partenariats commerciaux soutiennent la commercialisation des produits	4. Nombre de contrats de partenariat commerciaux signés par les OPA soutenues par le Programme	0	100	150	SSE du Programme	Semestrielle	UCP	

¹ Désagrégés par genre et âge (hommes, femmes et jeunes de 15-35 ans), et par filière autant que possible

² Indicateurs de base du Système de Mesure des Résultats Opérationnels (SMRO ex-SYGR1) *

³ La situation de référence sera évaluée lors de l'étude de référence menée dès l'entrée en vigueur du Programme. A partir de ce résultat pourront être évalués les cibles à mi-parcours et en fin de programme.

⁴ Dont bénéficiaires hommes/femmes/jeunes ; bénéficiaires des actions environnementales durables et bénéficiaires des actions sur la nutrition

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ¹²				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit 1.2: Des investissements et des technologies performantes améliorent la valorisation des produits	5. Nombre d'installations commerciales de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état * (2.1.6)	0	200	400 ⁵	SSE du Programme, Rapportage interne	Trimestrielle	UCP	
Effet 2: L'offre de produits agricoles bruts (frais) est améliorée	6. %age de personnes/ménages déclarant une augmentation de la production * (1.2.4)	0	35	80	Enquêtes spécifiques	Annuelle	UCP, prestataires	Conditions climatiques appropriées
Produit 2.1: L'accès aux services de production est amélioré	7. Nombre d'hectares de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état * (1.1.2)	0	2 100	2 100	SSE du Programme, Rapportage interne	Annuelle	UCP, SSE	Accessibilité et pérennité de l'offre de services (fournitures d'intrants, conseils agricoles, etc.)
Produit 2.2: Les bonnes pratiques agricoles sont diffusées	8. Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production * (1.1.4)	0	60 000	144 000	SSE du Programme, Rapports des prestataires	Trimestrielle	UCP, prestataires	
Effet 3: Les exploitations agricoles et leurs organisations sont professionnalisées	9. %age de membres d'une organisation de producteurs ruraux soutenues, déclarant la fourniture par leur organisation de services nouveaux ou améliorés * (2.2.4)	0	35	80	SSE du Programme, Rapports des prestataires	Annuelle	UCP, prestataires	Intégration et participation effective des exploitations agricoles et de leurs organisations dans le développement des filières
Produit 3.1: Les OP sont renforcées	10. Nombre de producteurs ruraux soutenus qui sont membres d'une organisation de producteurs ruraux * (2.1.4)	0	40 000	100 000	SSE du Programme, Rapports des prestataires	Annuelle	UCP, prestataires	
Produit 3.2: Les connaissances, aptitudes et pratiques en nutrition des bénéficiaires sont améliorées	11. Nombre de personnes recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition * (1.1.8)	0	150 000	200 000	SSE du Programme, Rapports des prestataires	Annuelle	UCP, prestataires	

⁵ Sans compter 500 cases de conservation d'oignon